

Arrêté
portant nomination du magistrat du parquet hors hiérarchie en charge du contrôle du
traitement Cassiopée et des membres du comité pour l'assistance dudit magistrat

NOR : JUSB2300654U

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'article 48-1 du code de procédure pénale plaçant le bureau d'ordre national automatisé des procédures judiciaires sous le contrôle d'un magistrat ;

Vu l'article R15-33-66-5 du même code disposant qu'il doit s'agir d'un magistrat hors hiérarchie, nommé pour 3 ans par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice et qu'il sera assisté par un comité composé de trois membres nommés dans les mêmes conditions ;

Arrête :

Article 1

Est désignée en qualité de référente pour l'application pénale Cassiopée :

Madame PIERI-GAUTHIER Françoise, procureure générale près de la cour d'appel de Nîmes.

Article 2

Sont désignés pour constituer le comité Cassiopée chargé d'assister le magistrat en charge du contrôle du traitement Cassiopée :

Madame Jeanne DALEAU, vice-présidente en charge de l'instruction au tribunal judiciaire de Bobigny ;
Monsieur Paolo GIAMBIASI, procureur de la République près le tribunal judiciaire d'Aurillac ;
Monsieur Nicolas REVELLO, juge d'instruction au tribunal judiciaire de Toulon.

Article 3

Monsieur le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **10 JAN. 2023**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation, le directeur des services judiciaires,
P. HUBER



